



2023-2024

PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

Section 1 : ANALYSE et PORTRAIT de SITUATION

Nom de l'école :	École de l'Harmonie (St-Édouard)	
Nom de la direction :	Manon Morneau, directrice Joanie Duguay, directrice adjointe	
Année scolaire :	2023-2024	
Approbation du C.É.	Ce plan de lutte sera approuvé par le Conseil d'établissement de l'école de l'Harmonie le ____25 septembre 2023____.	
Nom du coordonnateur :	Linda St-Pierre (T.É.S.)	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Linda St-Pierre, T.É.S. ▪ Joanie Duguay-Dion, directrice adjointe ▪ Collaboration des : <ul style="list-style-type: none"> • Membres du comité SCP (soutien aux comportements positifs) • T.É.S. qui travaillent dans l'école 	
Mandat du Comité plan de lutte :	<p>Les objectifs annuels sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Garder à jour les informations pertinentes; 2. Transmettre l'information à tous les nouveaux parents, élèves et personnel de l'école sur le plan de lutte pour contrer l'intimidation; 3. Sensibilisation sur l'intimidation et la violence. 	<p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Actualisation annuelle du plan de lutte; 2. Information dans le document d'accueil des élèves (pour les élèves et les parents); 3. Activité sur le civisme par l'AVSEC et en 23-24 (par les intervenants de l'école); 4. Tournée des classes pour présenter le protocole pour contrer l'intimidation et informer des mesures à appliquer s'il y a de la violence; 5. Implication de la policière école au 3^e cycle pour l'animation d'ateliers; 6. Interventions ponctuelles de la policière école.

Plan d'engagement vers la réussite	Stratégie locale d'intervention
---	--

Le plan de lutte de l'école de l'Harmonie s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur

- du plan d'engagement vers la réussite;
- du projet éducatif de l'école du CSS des Premières Seigneuries;
- de la stratégie locale d'intervention du Ministère de l'Éducation

DESCRIPTION de L'ÉCOLE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'école de l'Harmonie (St-Édouard) est située dans un milieu socioéconomique ayant pour un indice de défavorisation de 7 (SFR) et de 4 (IMSE) ▪ Le bâtiment St-Édouard est situé au 15 rue St-Edmond à Québec. ▪ L'école dessert en tout 464 élèves. ▪ En plus des 15 classes ordinaires, on y retrouve deux classes en trouble du comportement ainsi qu'un programme Musique-Études (6 classes). ▪ Plusieurs élèves bénéficient d'un plan d'intervention (Apprentissage et/ou comportement). 	<p><u>Moyens privilégiés pour la prévention et la rétroaction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'école, nous avons notre brigade scolaire composée d'une soixantaine-dizaine d'élèves postés à des endroits stratégiques pour accompagner les groupes aux entrées et sorties ainsi qu'aux récréations. ▪ Les surveillants portent des dossards rouges pour que les élèves puissent les identifier rapidement. ▪ L'école possède un système d'encadrement en lien avec notre code de vie. ▪ Des activités de sensibilisation et un encadrement de proximité sont offerts par les TÉS. ▪ Comité SCP mis sur pied afin de modéliser et d'encourager l'enseignement des comportements attendus des élèves
DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE	
<p>L'équipe est composée de 37 enseignants, titulaires et spécialistes et 3 orthopédagogues. Il y a 4 professionnels (une orthophoniste, une psychologue et deux psychoéducatrices), deux T.É.S. école, 3 T.É.S. au préscolaire, 4 T.É.S. au primaire, 3 T.É.S. en services spécialisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous agissons en prévention en sensibilisant les membres du personnel à intervenir lorsqu'ils sont informés d'une situation d'intimidation et de violence. ▪ Présentation du plan de lutte et du protocole à l'équipe-école et aux membres du personnel à chaque année. ▪ Nous priorisons la communication avec nos partenaires (ex. transport scolaire, brigadiers, partenaires externes, etc.).
DESCRIPTION du SERVICE de GARDE	
<p>Il y a 390 enfants qui fréquentent le SDG cette année (réguliers et sporadiques). Il y a 22 éducateurs en service de garde, une éducatrice classe principale, une technicienne et un T.É.S. Les règles de vie du service de garde sont harmonisées avec celles de l'école et le protocole d'intimidation est le même.</p>	
ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION	
<p>L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants en ordre de priorité :</p> <p>En 2020-2021, l'équipe-école a sondé les élèves sur leur sentiment de sécurité à l'école. Les élèves ont été questionnés par rapport à la salle de classe, aux aires communes, à la cour de récréation et finalement, par rapport aux périodes du service de garde. Il en est ressorti qu'en général, les élèves se sentaient en sécurité (graphiques disponibles, au besoin).</p> <p>En 2022-2023, un sondage a été passé aux élèves de la 4^e année à la 6^e année sur le bien-être à l'école. Une section portait sur le sentiment de sécurité dans les lieux de l'école. Les résultats démontrent un taux élevé des élèves qui se sentent en sécurité.</p>	

APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mobilisation de l'équipe-école; ▪ Ateliers de prévention sur l'intimidation; ▪ Dépliant; ▪ Brigadiers scolaires; ▪ Les élèves sont conscients qu'ils doivent intervenir et dénoncer à un adulte; ▪ Les enseignants et les T.É.S. mentionnent régulièrement que toute forme de violence ou d'intimidation est inacceptable; ▪ La disponibilité des T.É.S. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Récréations; ▪ Périodes de transitions (à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe); ▪ Périodes du service de garde; ▪ Ajout de T.É.S. au service de garde sur l'heure du dîner;

APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues

<p><u>Actions posées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel du plan de lutte et du protocole pour contrer l'intimidation aux membres du personnel; ▪ Information pour les élèves et les parents dans le document d'accueil; ▪ Maintien de la structure des 4 récréations; ▪ Mise à jour des documents; ▪ Consignation des événements sur Mozaik ▪ Promotion quant à la dénonciation; ▪ Accompagnement de proximité par les T.É.S. (en classe, sur la cour, rétroactions sur les situations, enseignement explicite des habiletés sociales); ▪ Maintien de l'enseignement explicite des comportements attendus; ▪ Ateliers de prévention par la policière école. ▪ Mise en place d'un comité sur les apprentissages socioémotionnels ▪ Sondage aux élèves de la 4^e à la 6^e année sur leur perception du bien-être à l'école ▪ Lancement du nouveau dépliant ; 	<p><u>Actions à venir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du site Internet de l'École ; ▪ Poursuivre la sensibilisation des élèves à demander de l'aide aux adultes; ▪ Poursuivre la sensibilisation aux membres du personnel; ▪ Relance du dépliant ; ▪ Régulation et plan d'action pour le comité S.C.P. ; ▪ Activité sur le civisme par l'équipe-école ; ▪ Consignation des événements de façon numérique dans Mozaik ▪ Réflexion et mise en œuvre d'une trajectoire des services pour orienter les mesures d'aide à l'élève. ▪ Ateliers en collaboration avec l'organisme <i>Espace</i> afin de prévenir toute forme de violence physique, psychologique et sexuelle chez les enfants.
<p>Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école :</p> <p>Cela correspond aussi aux valeurs privilégiées dans le S.C.P. :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect ▪ Bienveillance /Altruisme
<p>Les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les élèves sur ce qu'est la violence et l'intimidation ; ▪ Promouvoir un milieu sécuritaire ; ▪ Sensibiliser le personnel et les parents ; ▪ Maintenir une communication ouverte ; ▪ Impliquer l'ensemble du personnel pour démontrer une cohérence au sein de l'établissement.

Section 2				
Actions	Personne(s) responsable(s)	Personne(s) concerné(es)	Échéancier	Remarques
2.1 Mesures de prévention				
Présence des T.E.S. aux récréations	T.É.S.	Tous les élèves	Annuel	Actions à reconduire annuellement
Port du dossard rouge sur la cour	Membre du personnel	Tous les élèves		
Ateliers de prévention dans les classes	T.É.S., policière école	Tous les élèves		
Promotion des actions contre la violence en début d'année auprès des membres du personnel	Direction, T.É.S.,	Membre du personnel		
Développer un langage commun pour faire la différence entre conflit et intimidation (« C'est plate ou c'est grave ? »)	Membre du personnel	Tous les élèves		
Maintenir de la structure des 4 récréations	Membre du personnel,	Tous les élèves		
Actions du Comité SCP	Direction, T.É.S., membres du comité, intervenants de l'école	Tous les élèves		
Activité sur le civisme	Comité P.A.V. et SCP	Tous les élèves		
Ateliers par la policière école au 3 ^e cycle	Policière	Groupes ciblés		
Visite de l'organisme Espace pour contrer contre la violence faites aux enfants (physique, psychologique et sexuelle)	Organisme Espace	Tous les élèves, membre du personnel, parents		
2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Informations disponibles sur le site de l'école et dans le document d'accueil	Direction	Parents, élèves	Annuel	Actions à reconduire annuellement
Disponibilité de l'équipe	T.É.S. école, T.É.S. niveau, enseignants, direction Direction	Parents, élèves		

2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
Tableau et formulaire pour dénoncer l'intimidation	T.É.S. école	Tous les élèves	Annuel	Actions à reconduire annuellement
Appel au secrétariat qui est redirigé sur la boîte vocale de la T.E.S. école	T.É.S. école	Tous les élèves		

2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
Aller voir un adulte Appel téléphonique Courriel Compléter le formulaire	T.É.S., direction enseignants, éducateurs en service de garde, technicienne en service de garde	Élèves, parents		Actions à reconduire annuellement
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte				
Mesure d'aide en soutien à l'élève cible, à l'auteur et aux témoins d'intimidation	T.É.S. école, direction, psychoéducatrice	Élèves, parents		Voir annexe du plan de lutte.
2.6 Suivi donné aux plaintes				
Prise en charge rapide de la situation selon le protocole établi	T.É.S. école, direction, psychoéducatrice	Élèves, parents	Depuis 2013	Voir l'annexe du plan de lutte

Section 3 : Sanctions

Voir le protocole en annexe

Section 4 : Responsabilité de la direction		
Actions	Échéancier	remarques
La direction et/ou la direction adjointe de l'école s'engage à :		
1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.		
2. Assurer la mise en œuvre du plan de lutte.		
3. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.		
4. Rencontrer l'élève cible, l'élève auteur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé.		
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)		
6. Effectuer les suivis qui s'imposent (parents, personnel, partenaires, etc.)		
7. Offrir du soutien à l'élève cible, à l'élève auteur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (T.É.S. ou autre selon le besoin).		
8. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte		
9. Transmettre à la Direction Générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.		
10. Réviser le plan de lutte.		
<i>La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'auteur des gestes d'intimidation.</i>		

.....
Signature de la direction adjointe

.....
Date :

